

LA PLACE DE LA FEMME DANS LA PROFESSION D AVOCAT

COLLOQUE DU 11 OCTOBRE 2006



Je remercie à nouveau Monsieur le sénateur ZOCCHETTO qui nous a si agréablement accueilli au Sénat ainsi que tous les intervenants qui ont préparé ce débat.

J'ai écouté tout ce qui s'est dit de la part des intervenants et de vous tous qui êtes dans la salle.

Cette écoute était la première raison de cette rencontre dont l'objet **Améliorer la situation de l'avocat homme ou femme.**

Je retiendrai les propositions qui vont dans ce sens



Ma position de candidat est d'être un fédérateur.



Tout d'abord, nous sommes avant tous
avocats c'est à dire un Chevalier du
Droit et de la Justice dont les «

fonctions », au sens de nitre serment, sont d'abord de



défendre et de protéger l'Homme dans tous les aspects de sa
vie tant au niveau du conseil que du litige. de le représenter et de l' assister
notamment devant le juge mais aussi de participer à la création du Droit en
proposant aux magistrats de créer de nouvelles règles mieux adaptées à l'évolution
humaine de notre époque et ce dans le respect des droits et obligations de chaque
citoyen.

C'est le développement économique , sociologique politique de notre profession
qui doit être l'objectif prioritaire mobilisant les énergies de chacun de nous.

Un bâtonnier ne peut rien faire seul et le Barreau a besoin de vous tous.

Jeanine, si je suis élu, j'aurais besoin de toi, nous aurons tous besoin de toi.

De même, si Jeannine, Christian, Xavier ou Francis était élu, je resterai à ses cotés
pour continuer à travailler comme je le fais depuis plus de 30 ans



En ce qui me concerne, le bâtonnier doit être **un facilitateur** de notre vie professionnelle.



Je vous propose, comme certains

intervenants l'ont précisé tout à l'heure, de redevenir **des volontaires** pour travailler dans nos organisations professionnelles et au Conseil de l'Ordre.

Nous ne pouvons rien faire si vous, les femmes avocats n'envisagez pas de participer à cette initiative.

Il sera alors nécessaire d'établir **un statut de l'élu** pour essayer de maintenir une égalité **de sacrifice** entre les avocats

Je rouvrirai donc les travaux de la commission PETTTI et je demanderai à une personnalité consensuelle de proposer des solutions.

ETRE ELUE OU BENEVOLE NE DOIT DEVENIR UN OBSTACLE A LA VIE PROFESSIONNELLE

Par ailleurs, mon programme est aussi d'améliorer notre condition d'avocat en organisant une souplesse dans notre activité et durant toute votre vie, c'est-à-dire en vous permettant de faire les choix personnels et professionnels qui correspondent aux différentes étapes de votre vie.

Je suis favorable aux mots « avocat en disponibilité ou en détachement »
mots que nos confrères venus de la fonction publique connaissent bien

Mes propositions sont les suivantes

**-Reprendre, dans le cadre de l'APBF, les préconisations de la
commission TOURNOIS sur l'assurance du risque économique de l'avocat**

incluant non seulement le risque d'exploitation mais aussi le risque perte d'activité et ce dans un cadre légal et facultatif déjà existant pour les artisans et commerçants individuels comme l'APPI par exemple.

-Reprendre les réflexions de la commission PETITTI sur le statut de l'élu afin que le bénévolat ne soit plus un frein au désir de chacun et de chacune de participer à la vie collective.

-Permettre à nos organisations professionnelles d'avocats de redevenir des viviers pour former nos jeunes aux futures postes de responsabilité

-Décider de considérer que le temps effectif passé par nos élus d'organisations professionnelles soit assimilé à de la formation continue

-Assurer la souplesse dans la carrière de l'avocate et de l'avocat au cours de ses années de vie active en créant le statut de la fonction d'avocat et en permettant de devenir avocat en disponibilité ou en détachement avec l'assistance de l'INSTITUT MAURICE GARCON.

Mais nous devons aller plus loin dans notre réflexion

Nous ,avocats, sommes des héritiers des lumières, nous pouvons contester mais nous devons surtout proposer.

C'est pour cette raison que je vous ai fourni des documents de travail dont l'analyse va bien au delà de nos travaux d'aujourd'hui

Tel est le sens de notre « fonction » d'avocat dans la Cité.

Merci à toutes et à tous de votre travail

Patrick Michaud